

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 25 mai 2023

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2023-2024.049**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 2 mai dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« Par année depuis 2017, par région et par installation :

- Le nombre de fugues de moins d'un jour;
- Le nombre de fugues entre 1 à 5 jours;
- Le nombre de fugues de 7 jours et plus;
- Le nombre total de fugues;
- La durée moyenne des fugues (en jour). » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à votre demande d'accès.

Nous désirons vous informer que la donnée sur les fugues est calculée en heures plutôt qu'en jours et que nous ne comptabilisons pas la durée moyenne des fugues. Nous voulons également vous mentionner à titre informatif que lorsque nous parlons de centres jeunesse nous incluons les ressources intermédiaires et les centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation (incluant les foyers de groupe).

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

Original signé par

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. : 23-CR-00001-78